



Délai de prescription DF

Par **Bellat**, le **20/03/2013** à **22:40**

Délai de prescription GDF

Bonjour,

Je vois qu'il existe des tas de situations étranges avec GDF...

Pour ma part, je vous explique l'histoire:

- Septembre 2011: Aménagement, déclaration GDF, réception des courriers et mails GDF...
- Mars 2012: Je me rends compte que je n'ai jamais été prélevé sur mon compte, ni par prélèvement automatique, ni pour les régularisations...et que mon numéro de compte en bas de la facture n'est pas le mien...

> Je téléphones à GDF: on m'annonce qu'un autre client payait à ma place, qu'ils vont le rembourser et qu'ils vont m'envoyer un plan de prélèvement pour que je rembourse ce que je dois.

- Mars 2013: Aucunes nouvelles de GDF, prélèvement mensuel non effectif, facture toujours réglée par je ne sais qui et le numéro de compte en bas de la facture est cette fois le bon.

20/03/13: Je viens de me recevoir une belle facture de régularisation sur 1 an (mars 2012 à mars 2013) de 1200 euros (déductions effectuées des prélèvements réglés par l'inconnu) et le nouveau montant mensuel.

Evidement, étant au chômage je n'ai pas les moyens de payer et je ne sais toujours pas si la date de prélèvement sera effectivement prélevée sans erreur sur mon compte.

Mes questions sont :

Solution 1 : Je ne fais rien (en espérant pour le coup ne pas être réellement prélevé), j'attends septembre 2013 (délai de prescription si j'ai bien compris), si je réclames le droit de

prescription de 2 ans, serais-je dans mon droit?

Solution 2: Je leur téléphones et leur REsignales le problème, je demandes un étalement des paiements sur plusieurs mois. Dans ce cas pourrais-je faire valoir un droit quelconque?

Merci de votre attention et pour vos réponses,